



Cumulus qui eclate je suis plus dans le logement

Par **angel07**, le **06/09/2013** à **15:12**

Bonjour,

je viens de changer de logement je doit faire l'état des lieux mardi. je ne suis plus dans le logement et le cumulus a éclaté et fait de nombreux dégâts sur d'autre appartement je ne suis plus assuré depuis longtemps sur ce logement suite à des sous-financier comment faire.

je vous remercie pour vos réponses

Par **aliren27**, le **06/09/2013** à **15:25**

Bonjour,

vous devez assurer le logement jusqu'à ce que vous ayez rendu les clés. Donc, vous êtes directement responsable des dégâts occasionnés par le cumulus dans l'appartement et ceux des locataires touchés; Une assurance coûte environ 150 euros par an soit 12.50 par mois (prix de 2 paquets de cigarettes).

Pourquoi ne pas avoir fait l'édL de sortie à votre départ, ??

Par **Lag0**, le **06/09/2013** à **18:52**

Bonjour,

De toute façon, une fois le congé donné, l'assurance locative ne couvre plus, même le temps du préavis.

Donc vous seriez encore assuré, cela ne changerait rien, l'assurance ne couvrirait pas ce sinistre.

Ici, c'est l'assurance PNO du propriétaire s'il en a une et l'assurance de la copropriété qui vont intervenir.

Votre responsabilité peut toutefois être engagée si la panne du cumulus est due à un défaut d'entretien ou d'utilisation de votre part...